



CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE
3 CIF

Focus Investisseurs



CRR

Suivant les recommandations du **Comité de Bâle**, la Commission Européenne a adopté le règlement UE n° 575/2013 relatif à l'exigence de couverture des besoins de liquidités des établissements de crédit (Capital Requirements Regulation ou « CRR ») fixant le niveau d'exigence d'actifs permettant de faire face à une éventuelle crise de liquidité d'une durée de 30 jours.

Ce règlement a été complété par un règlement délégué précisant le calcul de l'exigence générale de couverture des besoins de liquidité.

Le règlement délégué a été adopté par la Commission sous réserve de l'accord du Parlement Européen et du Conseil.



HQLA

Actifs liquides de haute qualité.
Parmi les actifs liquides permettant de faire face à une crise de liquidité de 30 jours, la CRR accorde un traitement privilégié aux actifs liquides de haute qualité (HQLA).

Sont HQLA les actifs qui peuvent être cédés sur le marché privé avec une absence de perte, ou une perte minime, y compris dans un contexte difficile. Ils désignent les actifs les plus liquides qui peuvent être détenus sans limite pour servir de coussin de liquidité sans faire l'objet d'une décote.

Sont notamment considérés comme des HQLA de niveau 1, les actifs émis par les établissements de crédit bénéficiant de la garantie d'un Etat membre de la Communauté Européenne lorsque la garantie

- a été accordée ou engagée pour un montant maximal avant le 30 juin 2014,
- est directe, explicite, irrévocable inconditionnelle et couvre la défaillance du paiement du capital et des intérêts.



Level 1

Les titres émis par la 3CIF bénéficiant de la garantie directe, explicite, irrévocable et inconditionnelle de la République Française depuis le 27 novembre 2013 à concurrence d'un encours cumulé de 16 Mds € sont :

- 3CIF EMTN garantis par l'Etat
<http://www.3cif.com/titres-garantis-par-l-etat>
- 3CIF Certificats de dépôt négociables garantis par l'Etat (page 3 à 143)
<http://www.3cif.com/titres-garantis-par-l-etat>
- 3CIF Bons à moyen terme négociables garantis par l'Etat (page 144 à 274)
<http://www.3cif.com/titres-garantis-par-l-etat>

VOS CONTACTS :

Philippe Oriez Directeur Délégué Refinancement et Relations Investisseurs: 01 70 91 36 36 philippe.oriez@3cif.fr
Anne-Claire Sobraques Responsable Relations Investisseurs : 01 70 91 37 81 anne-claire.sobraques@3cif.fr

Commission Européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/bank/docs/regcapital/acts/delegated/141010_delegated-act-liquidity-coverage_en.pdf

3CIF Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France : <http://www.3cif.com/actualites>
Programmes d'émissions : <http://www.3cif.com/titres-garantis-par-l-etat>